



Capital décès

Par MIMOUNE

Mon père a souscrit une assurance vie. La clause bénéficiaire est à défaut le conjoint, à défaut les enfants, à défaut ses héritiers à qui revient le capital décès tout en sachant qu'il était toujours marié à ma mère mais que celle-ci l'a quitté pour un autre il y a 14 ans. Merci.

Par jury34

Bonjour,

Il peut changer de bénéficiaire...

Cordialement